

approchâmes d'un second, et nous y lûmes ces mots de Simonide: »Passant, vas dire à »Lacédémone que nous reposons ici pour »avoir obéi à ses saintes lois<sup>1</sup>.» Avec quel sentiment de grandeur, avec quelle sublime indifférence a-t-on annoncé de pareilles choses à la postérité! Le nom de Léonidas et ceux de ses trois cents compagnons ne sont point dans cette seconde inscription; c'est qu'on n'a pas même coupçonné qu'ils pussent jamais être oubliés. J'ai vu plusieurs Grecs réciter de mémoire, et se les transmettre les uns aux autres<sup>2</sup>. Dans une troisième inscription, pour le devin Mégistias, il est dit que ce Spartiate, instruit du sort qui l'attendoit, avoit mieux aimé mourir que d'abandonner l'armée des Grecs<sup>3</sup>. Après de ces monumens funèbres est un trophée que Xerxès fit élever, et qui honore plus les vaincus que les vainqueurs<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Herod. ibid. Strab. l. 9, p. 429. Cicer. tuscul. lib. I, c. 42, t. 2. p. 268.

<sup>2</sup> Herodot. lib. 7, cap.

224.

<sup>3</sup> Id. ibid. c. 228.

<sup>4</sup> Isocr. epist. ad Philip. t. I, p. 304.

## CHAPITRE XXXV.

*Voyage de Thessalie \*. Amphictyons ; Magnésiennes ; Rois de Phères ; Vallée de Tempé.*

EN sortant des Thermopyles, on entre dans la Thessalie \*\*. Cette contrée, dans laquelle on comprend la Magnésie et divers autres petits cantons qui ont des dénominations particulières, est bornée à l'est par la mer, au nord par le mont Olympe, à l'ouest par le mont Pindus, au sud par le mont Oeta. De ces bornes éternelles partent d'autres chaînes de montagnes et de collines qui serpentent dans l'intérieur du pays. Elles embrassent par intervalles des plaines fertiles, qui par leur forme et leur enceinte ressemblent à de vastes amphithéâtres<sup>1</sup>. Des villes opulentes s'élèvent sur les hauteurs qui entourent ces plaines; tout le pays est arrosé de rivières, dont la plupart tombent dans le Pénée, qui, avant de se jeter dans la mer, traverse la fameuse vallée connue sous le nom de Tempé.

A quelques stades des Thermopyles, nous trouvâmes le petit bourg d'Anthéla, célèbre

\* Dans l'été de l'année Thessalie.  
357 avant J. C.

<sup>1</sup> Plin. lib. 4, c. 8, t. I, p. 199.

\*\* Voyez la carte de la

par un temple de Cérés, et par l'assemblée des Amphictyons qui s'y tient tous les ans <sup>1</sup>. Cette diète seroit la plus utile, et par conséquent la plus belle des institutions, si les motifs d'humanité qui la firent établir, n'étoient forcés de céder aux passions de ceux qui gouvernent les peuples. Suivant les uns, Amphictyon qui régnoit aux environs, en fut l'auteur <sup>2</sup>; suivant d'autres, ce fut Acrisius, roi d'Argos <sup>3</sup>. Ce qui paroît certain, c'est que dans les temps les plus reculés, douze nations du nord de la Grèce <sup>4</sup>\*, telles que les Doriens, les Ioniens, les Phocéens, les Béotiens, les Thessaliens, etc. formèrent une confédération, pour prévenir les maux que la guerre entraîne à sa suite. Il fut réglé qu'elles enverroient tous les ans des députés à Delphes; que les attentats commis contre le temple d'Apollon qui avoit reçu leurs sermens, et tous ceux qui sont contraires au droit des gens dont ils devoient être les défenseurs, seroient déferés à cette assemblée; que chacune des douze nations auroit deux suffrages à donner par ses députés, et s'engageroit à faire exécuter les décrets de ce tribunal auguste.

<sup>1</sup> Herodot. l. 7, c. 200.  
Mém. de l'Acad. des bell.  
lett. t. 3, p. 191, etc.  
<sup>2</sup> Marm. Oxon. epoch.  
5, Prid. commentar. pag.  
359. Theopomp. ap. Har-  
pocr. in *Amphikt.* Pausan.

<sup>3</sup> I. 10, c. 3, p. 815.  
<sup>4</sup> Strab. lib. 9, p. 420.  
<sup>5</sup> Æschin. de fals. leg.  
p. 413. Strab. ibid. Pausan.  
ibid.  
\* Voyez la note à la fin  
du volume.

La ligue fut cimentée par un serment qui s'est toujours renouvelé depuis. « Nous jurons, » dirent les peuples associés, de ne jamais ren- » verser les villes Amphictyoniques, de ne jamais » détourner, soit pendant la paix, soit pendant » la guerre, les sources nécessaires à leurs be- » soins; si quelque puissance ose l'entrepre- » ndre, nous marcherons contre elle, et nous » détruirons ses villes. Si des impies enlèvent les » offrandes du temple d'Apollon, nous jurons » d'employer nos pieds, nos bras, notre voix, » toutes nos forces contre eux et contre leurs » complices <sup>1</sup>. »

Ce tribunal subsiste encore aujourd'hui à peu près dans la même forme qu'il fut éta- bli. Sa juridiction s'est étendue avec les na- tions qui sont sorties du nord de la Grèce, et qui toujours attachées à la ligue Amphic- tyonique, ont porté dans leurs nouvelles demeures le droit d'assister et d'opiner à ses assemblées <sup>2</sup>. Tels sont les Lacédémoniens: ils habitoient autrefois la Thessalie; et quand ils vinrent s'établir dans le Peloponèse, ils conservèrent un des deux suffrages qui appar- tenoient au corps des Doriens, dont ils fai- soient partie. De même, le double suffrage, originairement accordé aux Ioniens, fut dans la suite partagé entre les Athéniens et les co-

<sup>1</sup> Æschin. de fals. leg. bell. letr. t. 21, hist. pag.  
p. 413. 237.  
<sup>2</sup> Mém. de l'Acad. des

Ionies Ioniennes qui sont dans l'Asie mineure <sup>1</sup>. Mais quoiqu'on ne puisse porter à la diète générale que vingt-quatre suffrages, le nombre des députés n'est pas fixé; les Athéniens en envoient quelquefois trois ou quatre <sup>2</sup>.

L'assemblée des Amphictyons se tient au printemps, à Delphes; en automne, au bourg d'Anthéla <sup>3</sup>. Elle attire un grand nombre de spectateurs, et commence par des sacrifices offerts pour le repos et le bonheur de la Grèce. Outre les causes énoncées dans le serment que j'ai cité, on y juge les contestations élevées entre des villes qui prétendent présider aux sacrifices faits en commun <sup>4</sup>, ou qui, après une bataille gagnée, voudroient en particulier s'arroger des honneurs qu'elles devroient partager <sup>5</sup>. On y porte d'autres causes, tant civiles que criminelles <sup>6</sup>, mais surtout les actes qui violent ouvertement le droit des gens <sup>7</sup>. Les députés des parties discutent l'affaire; le tribunal prononce à la pluralité des voix; il décerne une amende contre les nations coupables: après les délais ac-

<sup>1</sup> Æschin. de fals. leg. p. 850.

p. 413.

<sup>2</sup> Id. in Ctesiph. pag. 446.

<sup>3</sup> Strab. l. 9, pag. 420. Æschin. ibid.

<sup>4</sup> Demosth. de cor. p. 495. Plut. rhet. vit. t. 2,

p. 850.

<sup>5</sup> Demosth. in Neær. p. 877. Cicer. de invent. l. 2, c. 23, t. I, p. 96.

<sup>6</sup> Mém. de l'Acad. des bell. lettr. t. 5, p. 405.

<sup>7</sup> Plut. in Cim. t. I, p. 483.

cordés, intervient un second jugement qui augmente l'amende du double <sup>1</sup>. Si elles n'obéissent pas, l'assemblée est en droit d'appeler au secours de son décret, et d'armer contre elles tout le corps Amphictyonique, c'est-à-dire, une grande partie de la Grèce. Elle a le droit aussi de les séparer de la ligue Amphictyonique, ou de la commune union du temple <sup>2</sup>.

Mais les nations puissantes ne se soumettent pas toujours à de pareils décrets. On peut en juger par la conduite récente des Lacédémoniens. Ils s'étoient emparés, en pleine paix, de la citadelle de Thèbes; les magistrats de cette ville les citèrent à la diète générale; les Lacédémoniens y furent condamnés à 500 talents d'amende, ensuite à 1000, qu'ils se sont dispensés de payer, sous prétexte que la décision étoit injuste <sup>3</sup>.

Les jugemens prononcés contre les peuples qui profanent le temple de Delphes, inspirent plus de terreur. Leurs soldats marchent avec d'autant plus de répugnance, qu'ils sont punis de mort et privés de la sépulture, lorsqu'ils sont pris les armes à la main <sup>4</sup>; ceux que la diète invite à venger les autels, sont d'autant plus dociles, qu'on est censé partager

<sup>1</sup> Diod. Sic. lib. 16, p. 430.

<sup>2</sup> Plut. in Themist. t. 1, p. 122. Pausan. lib. 10, cap. 8, p. 816. Æschin de

fals. leg. p. 413.

<sup>3</sup> Diod. Sic. l. 16, pag. 430.

<sup>4</sup> Id. ibid. pag. 427 et 431.

l'impïété, lorsqu'on la favorise ou qu'on la tolère. Dans ces occasions, les nations coupables ont encore à craindre qu'aux anathèmes lancés contre elles, ne se joigne la politique des princes voisins, qui trouvent le moyen de servir leur propre ambition, en épousant les intérêts du ciel.

D'Anthéla, nous entrâmes dans le pays des Trachiniens, et nous vîmes aux environs les gens de la campagne occupés à recueillir le Phellébore précieux qui croît sur le mont Œta<sup>1</sup>. L'envie de satisfaire notre curiosité nous obligea de prendre la route d'Hypate. On nous avoit dit que nous trouverions beaucoup de magiciennes en Thessalie, et surtout dans cette ville<sup>2</sup>. Nous y vîmes en effet plusieurs femmes du peuple, qui pouvoient, à ce qu'on disoit, arrêter le soleil, attirer la lune sur la terre, exciter ou calmer les tempêtes, rappeler les morts à la vie, ou précipiter les vivans dans le tombeau<sup>3</sup>.

Comment de pareilles idées ont-elles pu se glisser dans les esprits? Ceux qui les regardent comme récentes, prétendent que dans le siècle dernier, une Thessalienne, nommée Aglaonice, ayant appris à prédire les

<sup>1</sup> Theophr. hist. plant. metam. l. I, p. 15; lib. 2, p. 20.

<sup>2</sup> Aristoph. in nub. v. 747. Plin. l. 30, cap. 1, t. 2, p. 523. Senec. in Hippol. act. 2, v. 420. Apul.

<sup>3</sup> Emped. apud Diogen. Laert. l. 8, §. 59. Apul. ib. p. 6. Virgil. eclog. 8, v. 69.

éclipses de la lune, avoit attribué ce phénomène à la force de ses enchantemens<sup>1</sup>, et qu'on avoit conclu de là que le même moyen suffiroit pour suspendre toutes les lois de la nature. Mais on cite une autre femme de Thessalie, qui, dès les siècles héroïques, exerçoit sur cet astre un pouvoir souverain<sup>2</sup>; et quantité de faits prouvent clairement que la magie s'est introduite depuis long-temps dans la Grèce.

Peu jaloux d'en rechercher l'origine, nous voulûmes, pendant notre séjour à Hypate, en connoître les opérations. On nous mena secrètement chez quelques vieilles femmes, dont la misère étoit aussi excessive que l'ignorance: elles se vantoient d'avoir des charmes contre les morsures des scorpions et des vipères<sup>3</sup>, d'en avoir pour rendre languissans et sans activité les feux d'un jeune époux, ou pour faire périr les troupeaux et les abeilles<sup>4</sup>. Nous en vîmes qui travailloient à des figures de cire; elles les chargeoient d'imprécations, leur enfonçoient des aiguilles dans le cœur, et les expoisoient ensuite dans les différens quartiers de la ville<sup>5</sup>. Ceux dont on avoit copié

<sup>1</sup> Plut. conjug. præ-

cept. t. 2, p. 145. Id. de orac. def. pag. 417. Bayle, rép. aux quest. t. I, c. 44, p. 424.

<sup>2</sup> Senec. in Herc. Œtæo. v. 525.

<sup>3</sup> Plat. in Euthydem.

t. I, p. 290.

<sup>4</sup> Herodot. l. 2. c. 181. Plat. de leg. l. II. t. 2, p. 933.

<sup>5</sup> Plat. de leg. l. II, t. 2, pag. 933. Ovid. heroid. epist. 6. v. 91.

les portraits, frappés de ces objets de terreur, se croyoient dévoués à la mort, et cette crainte abrégéoit quelquefois leurs jours.

Nous surprîmes une de ces femmes tournant rapidement un rouet<sup>1</sup>, et prononçant des paroles mystérieuses. Son objet étoit de rappeler<sup>2</sup> le jeune Polyclète, qui avoit abandonné Salamis, une des femmes les plus distinguées de la ville. Pour connoître les suites de cette aventure, nous fîmes quelques présens à Mycale; c'étoit le nom de la magicienne. Quelques jours après, elle nous dit: Salamis ne veut pas attendre l'effet de mes premiers enchantemens; elle viendra ce soir en essayer de nouveaux; je vous cacherai dans un réduit, d'où vous pourrez tout voir et tout entendre. Nous fîmes exacts au rendez-vous. Mycale faisoit les préparatifs des mystères: on voyoit autour d'elle<sup>3</sup> des branches de laurier, des plantes aromatiques, des lames d'airain gravées en caractères inconnus, des flocons de laine de brebis teints en pourpre; des clous détachés d'un gibet, et encore chargés de dépouilles sanglantes; des crânes humains à moitié dévorés par des bêtes féroces; des fragmens de doigts, de nez et d'oreilles arrachés à des cadavres; des

<sup>1</sup> Pindar. pyth. 4, v. 414.  
 380. Schol. ibid. Apoll.  
 Argon. l. I, v. II39. Schol.  
 ibid. Hesych. in *Rhomb.*  
 Bayle, rep. aux quest. p.

<sup>2</sup> Lucian. in meretr. 4,  
 t. 3, p. 288.  
<sup>3</sup> Theocrit. idyll. 2.  
 Apul. metam. l. 3, p. 54.

entrailles de victimes; une fiole où l'on conservoit le sang d'un homme qui avoit péri de mort violente; une figure d'Hécate en cire, peinte en blanc, en noir, en rouge, tenant un fouet, une lampe et une épée entourée d'un serpent<sup>1</sup>; plusieurs vases remplis d'eau de fontaine<sup>2</sup>, de lait de vache, de miel de montagne; le rouet magique, des instrumens d'airain, des cheveux de Polyclète, un morceau de la frange de sa robe<sup>3</sup>; enfin quantité d'autres objets qui fixoient notre attention, lorsqu'un bruit léger nous annonça l'arrivée de Salamis.

Nous nous glissâmes dans une chambre voisine. La belle Thessalienne entra pleine de fureur et d'amour: après des plaintes amères contre son amant et contre la magicienne, les cérémonies commencèrent. Pour les rendre plus efficaces, il faut en général que les rites aient quelque rapport avec l'objet qu'on se propose.

Mycale fit d'abord sur les entrailles des victimes plusieurs libations avec de l'eau, avec du lait, avec du miel: elle prit ensuite les cheveux de Polyclète, les entrelaça, les noua de diverses manières; et les ayant mêlés avec certaines herbes, elle les jeta dans un brasier ardent<sup>4</sup>. C'étoit là le moment où Polyclète, entraîné

<sup>1</sup> Euseb. Præp. evang. 3 Theocrit. idyll. 2.  
 l. 5, c. 14, p. 202. 4 Apul. metam. lib. 3,  
<sup>2</sup> Apul. ibid. p. 55. p. 55.

par une force invincible , devoit se présenter , et tomber aux pieds de sa maîtresse.

Après l'avoir attendu vainement , Salamis initiée depuis quelque temps dans les secrets de l'art , s'écrie tout-à-coup : Je veux moi-même présider aux enchantemens. Sers mes transports , Mycale ; prends ce vase destiné aux libations , entoure-le de cette laine <sup>1</sup>. Astre de la nuit , prêtez-nous une lumière favorable ! et vous , divinité des enfers , qui rodez autour des tombeaux et dans les lieux arrosés du sang des mortels , paraissez , terrible Hécate , et que nos charmes soient aussi puissans que ceux de Médée et de Circé ! Mycale , répands ce sel dans le feu <sup>2</sup> , en disant : Je répands les os de Polyclète. Que le cœur de ce perfide devienne la proie de l'amour , comme ce laurier est consumé par la flamme , comme cette cire fond à l'aspect du brasier <sup>3</sup> ; que Polyclète tourne autour de ma demeure , comme ce rouet tourne autour de son axe. Jette à pleines mains du son dans le feu ; frappe sur ces vases d'airain. J'entends les hurlemens des chiens ; Hécate est dans le carrefour voisin ; frappe , te dis-je , et que ce bruit t'avertisse que nous ressentons l'effet de sa présence. Mais déjà les vents retiennent leur haleine , tout est calme

<sup>1</sup> Theocrit. idyll. 2. idyll. 2, v. 18.  
v. 2. <sup>3</sup> Theocrit. ibid. v. 28.  
<sup>2</sup> Heins. in Theocrit. Virgil. eclog. 8, v. 80.

dans la nature ; hélas , mon cœur seul est agité ! O Hécate ! ô redoutable Déesse ! je fais ces trois libations en votre honneur ; je vais faire trois fois une imprécation contre les nouvelles amours de Polyclète. Puisse-t-il abandonner ma rivale , comme Thésée abandonna la malheureuse Ariane ! Essayons le plus puissant de nos philtres : pilons ce lézard dans un mortier , melons-y de la farine , faisons-en une boisson pour Polyclète ; et toi , Mycale , prends le jus de ces herbes , et vas de ce pas le répandre sur le seuil de sa porte. S'il résiste à tant d'efforts réunis , j'en emploierai de plus funestes , et sa mort satisfera ma vengeance <sup>2</sup>. Après ces mots , Salamis se retira.

Les opérations que je viens de décrire étoient accompagnées de formules mystérieuses que Mycale prononçoit par intervalles <sup>3</sup> : ces formules ne méritent pas d'être rapportées ; elles ne sont composées que de mots barbares ou défigurés , et qui ne forment aucun sens.

Il nous restoit à voir les cérémonies qui servent à évoquer les mânes. Mycale nous dit de nous rendre la nuit à quelque distance de la ville , dans un lieu solitaire et couvert de tombeaux. Nous l'y trouvâmes oc-

<sup>1</sup> Theocrit. idyll. 2, v. 28. <sup>3</sup> Heliod. Æthiop. l. 6, p. 293.

cupée à creuser une fosse <sup>1</sup>, autour de laquelle nous la vîmes bientôt entasser des herbes, des ossemens, des débris de corps humains, des poupées de laine, de cire et de farine, des cheveux d'un Thessalien que nous avions connu, et qu'elle vouloit montrer à nos yeux. Après avoir allumé du feu, elle fit couler dans la fosse le sang d'une brebis noire qu'elle avoit apporté, et réitéra plus d'une fois les libations, les invocations, les formules secrètes. Elle marchoit de temps en temps à pas précipités, les pieds nus, les cheveux épars, faisant des imprécations horribles, et poussant des hurlemens qui finirent par la trahir; car ils attirèrent des gardes envoyés par les magistrats qui l'épioient depuis long-temps. On la saisit, et on la traîna en prison. Le lendemain nous nous donnâmes quelques mouvemens pour la sauver; mais on nous conseilla de l'abandonner aux rigueurs de la justice <sup>2</sup>, et de sortir de la ville.

La profession qu'elle exerçoit est réputée infâme parmi les Grecs. Le peuple déteste les magiciennes, parce qu'il les regarde comme la cause de tous les malheurs. Il les accuse d'ouvrir les tombeaux pour mutiler les morts <sup>3</sup>: il est vrai que la plupart de ces

<sup>1</sup> Homer. odys. l. 11, v. 36. Horat. l. 1, stat. 8, v. 22. Hellod. ibid. p. 292. Feith. antiq. Homer. l. 1, c. 17.

<sup>2</sup> Lucian. in asin. t. 2, p. 622.

<sup>3</sup> Lucan. Pharsal. l. 6, v. 538. Apul. metam. l. 2, p. 33 et 35.

femmes sont capables des plus noirs forfaits, et que le poison les sert mieux que leurs enchantemens. Aussi les magistrats sévissent-ils presque par-tout contre elles. Pendant mon séjour à Athènes, j'en vis condamner une à la mort; et ses parens, devenus ses complices, subirent la même peine <sup>1</sup>. Mais les lois ne proscrivent que les abus de cet art frivole; elles permettent les enchantemens qui ne sont point accompagnés de maléfices, et dont l'objet peut tourner à l'avantage de la société. On les emploie quelquefois contre l'épilepsie <sup>2</sup>, contre les maux de tête <sup>3</sup>, et dans le traitement de plusieurs autres maladies <sup>4</sup>. D'un autre côté, des devins autorisés par les magistrats, sont chargés d'évoquer et d'apaiser les mânes des morts <sup>5</sup>. Je parlerai plus au long de ces évocations, dans le voyage de la Laconie.

D'Hypate, nous nous rendîmes à Lamia; et continuant à marcher dans un pays sauvage, par un chemin inégal et raboteux, nous parvîmes à Thaumaci, où s'offrit à nous un des plus beaux points de vue que l'on trouve en Grèce <sup>6</sup>; car cette ville domine

<sup>1</sup> Demosth. in Aristog. p. 840. Philochor. ap. Harpocr. in Theoor.

<sup>2</sup> Demosth. ibid.  
<sup>3</sup> Plat. in Charm. t. 2, p. 155. Id. in conviv. t. 3, p. 202,

<sup>4</sup> Pind. pyth. 3, v. 91. Plin. lib. 28, cap. 2, t. 2, p. 444.

<sup>5</sup> Plut. de consol. t. 2, p. 109.

<sup>6</sup> Liv. lib. 32, c. 4.

sur un bassin immense, dont l'aspect cause soudain une vive émotion. C'est dans cette riche et superbe plaine<sup>1</sup> que sont situées plusieurs villes, et entre autres Pharsale, l'une des plus grandes et des plus opulentes de la Thessalie. Nous les parcourûmes toutes, en nous instruisant, autant qu'il étoit possible, de leurs traditions, de leur gouvernement, du caractère et des mœurs des habitans.

Il suffit de jeter les yeux sur la nature du pays, pour se convaincre qu'il a dû renfermer autrefois presque autant de peuples ou de tribus, qu'il présente de montagnes et de vallées. Séparés alors par de fortes barrières, qu'il falloit à tout moment attaquer ou défendre, ils devinrent aussi courageux qu'entreprenans; et quand leurs mœurs s'adoucirent, la Thessalie fut le séjour des héros, et le théâtre des plus grands exploits. C'est là que parurent les Centaures et les Lapithes, que s'embarquèrent les Argonautes, que mourut Hercule, que naquit Achille, que vécut Pyrrhoüs, que les guerriers venoient des pays les plus lointains se signaler par des faits d'armes.

Les Achéens, les Eoliens, les Doriens, de qui descendent les Lacédémoniens, d'autres puissantes nations de la Grèce, tirent leur origine de la Thessalie. Les peuples qu'on y

<sup>1</sup> Pocock. t. 3, p. 153.

distingue aujourd'hui sont les Thessaliens proprement dits, les Oëtéens, les Phthiotes, les Maliens, les Magnètes, les Perrhèbes, etc. Autrefois ils obéissoient à des rois; ils éprouvèrent ensuite les révolutions ordinaires aux grands et aux petits états: la plupart sont soumis aujourd'hui au gouvernement oligarchique<sup>1</sup>.

Dans certaines occasions, les villes de chaque canton, c'est-à-dire, de chaque peuple, envoient leurs députés à la diète, où se discutent leurs intérêts<sup>2</sup>: mais les décrets de ces assemblées n'obligent que ceux qui les ont souscrits. Ainsi non-seulement les cantons sont indépendans les uns des autres, mais cette indépendance s'étend encore sur les villes de chaque canton. Par exemple, le canton des Oëtéens étant divisé en 14 districts<sup>3</sup>, les habitans de l'un peuvent refuser de suivre à la guerre ceux des autres<sup>4</sup>. Cette excessive liberté affoiblit chaque canton, en l'empêchant de réunir ses forces, et produit tant de langueur dans les délibérations publiques, qu'on se dispense bien souvent de convoquer les diètes<sup>5</sup>.

La confédération des Thessaliens proprement dits, est la plus puissante de toutes, soit par la quantité des villes qu'elle possède,

<sup>1</sup> Thucyd. l. 4, c. 78.

<sup>2</sup> Id. ibid. Liv. l. 35, c. 31; lib. 36, c. 8; l. 39, c. 25; l. 42, c. 38.

<sup>3</sup> Strab. lib. 9, p. 434.

<sup>4</sup> Diod. Sic. l. 18, pag. 595.

<sup>5</sup> Liv. l. 34, c. 51.

soit par l'accession des Magnètes et des Perrhèbes qu'elle a presque entièrement assujettis <sup>1</sup>.

On voit aussi des villes libres qui semblent ne tenir à aucunes des grandes peuplades, et qui, trop foibles pour se maintenir dans un certain degré de considération, ont pris le parti de s'associer avec deux ou trois villes voisines, également isolées, également foibles <sup>2</sup>.

Les Thessaliens peuvent mettre sur pied 6000 chevaux et 10,000 hommes d'infanterie <sup>3</sup>, sans compter les archers qui sont excellens, et dont on peut augmenter le nombre à son gré; car ce peuple est accoutumé dès l'enfance à tirer de l'arc <sup>4</sup>. Rien de si renommé que la cavalerie Thessalienne; elle n'est pas seulement redoutable par l'opinion; tout le monde convient qu'il est presque impossible d'en soutenir l'effort <sup>5</sup>.

On dit qu'ils ont su les premiers imposer un frein au cheval, et le mener au combat; on ajoute que de là s'établit l'opinion qu'il existoit autrefois en Thessalie des hommes moitié hommes, moitié chevaux, qui furent

<sup>1</sup> Theop. ap. Athen. l. 1, c. 8. <sup>4</sup> Xenoph. ibid. Solin. l. 1, c. 8.  
<sup>2</sup> Strab. lib. 9, p. 437. <sup>5</sup> Pausan. l. 10, c. 1, p. 799. Diod. Sic. l. 16, p. 435. Liv. l. 9, c. 19.  
<sup>3</sup> Xenoph. hist. græc. l. 6, p. 581. Isocr. de pace, t. 1, p. 420. <sup>6</sup> Polyb. l. 4, p. 278.

nommés Centaures <sup>1</sup>. Cette fable prouve du moins l'ancienneté de l'équitation parmi eux; et leur amour pour cet exercice est consacré par une cérémonie qu'ils observent dans leur mariage. Après les sacrifices et les autres rites en usage, l'époux présente à son épouse un coursier orné de tout l'appareil militaire <sup>2</sup>.

La Thessalie produit du vin, de l'huile, des fruits de différentes espèces. La terre est fertile au point que le blé monteroit trop vite, si l'on ne prenoit la précaution de le tondre, ou de le faire brouter par des moutons <sup>3</sup>.

Les moissons, pour l'ordinaire très abondantes, sont souvent détruites par les vers <sup>4</sup>. On voit une grande quantité de blé en différens ports, et sur-tout dans celui de Thèbes en Phthiotie, d'où il passe à l'étranger <sup>5</sup>. Ce commerce, qui produit des sommes considérables, est d'autant plus avantageux pour la nation, qu'elle peut facilement l'entretenir, et même l'augmenter par la quantité surprenante d'esclaves qu'elle possède, et qui sont connus sous le nom de Pénestes. Ils descendent la plupart de ces Perrhèbes et de ces Magnètes que les Thessaliens mirent aux fers après les avoir vaincus; événement qui ne

<sup>1</sup> Plin. lib. 7, c. 56, t. 1. lib. 8, cap. 7, p. 942.  
<sup>2</sup> p. 416. <sup>4</sup> Id. ibid. c. 10.  
<sup>3</sup> Ælian. de anim. lib. 1. 6, p. 581. Liv. lib. 39, cap. 34.  
<sup>5</sup> Xenoph. hist. græc. l. 6, p. 581. Liv. lib. 39, cap. 34. Theophr. hist. plant. c. 25.

prouve que trop les contradictions de l'esprit humain. Les Thessaliens sont peut-être de tous les Grecs ceux qui se glorifient le plus de leur liberté<sup>1</sup>, et ils ont été des premiers à réduire les Grecs en esclavage : les Lacédémoniens, aussi jaloux de leur liberté ont donné le même exemple à la Grèce<sup>2</sup>.

Les Pénestes se sont révoltés plus d'une fois<sup>3</sup> : ils sont en si grand nombre, qu'ils inspirent toujours des craintes, et que leurs maîtres peuvent en faire un objet de commerce, et en vendre aux autres peuples de la Grèce. Mais ce qui est plus honteux encore, on voit ici des hommes avides voler les esclaves des autres, enlever même des citoyens libres, et les transporter chargés de fers, dans les vaisseaux que l'appât du gain attire en Thessalie<sup>4</sup>.

J'ai vu, dans la ville d'Arné, des esclaves dont la condition est plus douce. Ils descendent de ces Béotiens qui vinrent autrefois s'établir en ce pays, et qui furent ensuite chassés par les Thessaliens. La plupart retournèrent dans les lieux de leur origine : les autres ne pouvant quitter le séjour qu'ils habitoient, transigèrent avec leurs vainqueurs. Ils consentirent à devenir serfs, à condition que leurs maîtres ne pourroient ni

<sup>1</sup> Euripid. in Alcest. v. 677.

<sup>2</sup> Theop. ap. Athen. lib. 6, c. 18, p. 265.

<sup>3</sup> Aristot. de rep. l. 2, c. 9, t. 2, p. 328.

<sup>4</sup> Aristoph. in Plut. v. 520. Schol. ibid.

leur ôter la vie, ni le transporter dans d'autres climats ; ils se chargèrent de la culture des terres sous une redevance annuelle. Plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui plus riches que leurs maîtres<sup>1</sup>.

Les Thessaliens reçoivent les étrangers avec beaucoup d'empressement, et les traitent avec magnificence<sup>2</sup>. Le luxe brille dans leurs habits et dans leurs maisons<sup>3</sup> : ils aiment à l'excès le faste et la bonne chère ; leur table est servie avec autant de recherche que de profusion, et les danseuses qu'ils y admettent, ne sauroient leur plaire qu'en se dépouillant de presque tous les voiles de la pudeur<sup>4</sup>.

Ils sont vifs, inquiets<sup>5</sup>, et si difficiles à gouverner, que j'ai vu plusieurs de leurs villes déchirées par des factions<sup>6</sup>. On leur reproche, comme à toutes les nations policées, de n'être point esclaves de leur parole, et de manquer facilement à leurs alliés<sup>7</sup> : leur éducation n'ajoutant à la nature que des préjugés et des erreurs, la corruption commence de bonne heure ; bientôt l'exemple

<sup>1</sup> Archem. ap. Athen. l. 6, c. 17, p. 260.

lib. 6, pag. 264. Thucyd. lib. 12.

<sup>2</sup> Xenoph. hist. græc. l. 6, p. 579. Athen. l. 14, c. 5, p. 624.

<sup>3</sup> Plat. in Crit. t. 1, p. 53. Athen. lib. 14, c. 23, p. 663. Theop. ap. Athen.

l. 6, c. 17, p. 260.

<sup>4</sup> Athen. l. 13, c. 9, p. 607.

<sup>5</sup> Liv. l. 34, c. 51. Isocr. ep. 2. ad Phil. t. 1, p. 451.

<sup>6</sup> Demosth. olynth. 1, p. 4. Id. adv. Aristocr. p. 743.

rend le crime facile, et l'impunité le rend insolent <sup>1</sup>.

Des les temps les plus anciens ils cultivèrent la poésie : ils prétendent avoir donné le jour à Thamyris, à Orphée, à Linus, à tant d'autres qui vivoient dans le siècle des héros dont ils partageoient la gloire <sup>2</sup> : mais depuis cette époque, ils n'ont produit aucun écrivain, aucun artiste célèbre. Il y a environ un siècle et demi que Simônide les trouva insensibles aux charmes de ses vers <sup>3</sup>. Ils ont été dans ces derniers temps plus dociles aux leçons du rhéteur Gorgias ; ils préfèrent encore l'éloquence pompeuse qui le distinguoit, et qui n'a pas rectifié les fausses idées qu'ils ont de la justice et de la vertu <sup>4</sup>.

Ils ont tant de goût et d'estime pour l'exercice de la danse, qu'ils appliquent les termes de cet art aux usages les plus nobles. En certains endroits, les généraux ou les magistrats se nomment les chefs de la danse <sup>5</sup> \*. Leur musique tient le milieu entre celle des Doriens et celle des Ioniens ; et comme elle peint tour-à-tour la confiance de

<sup>1</sup> Plat. in Crit. t. I, p. 53.

<sup>2</sup> Voss. observ. ad Melam, l. 2. c. 3, p. 456.

<sup>3</sup> Plut. de aud. poet. t. 2, p. 15.

<sup>4</sup> Plat. in Crit. t. I, p. 53.

<sup>5</sup> Id. in Men. t. 2, p. 70.

<sup>6</sup> Lucian. de salt. c. 14.

t. 2, p. 276.

\* Lucien rapporte une inscription faite pour un Thessalien, et conçue en ces termes : „Le peuple a fait élever cette statue à l'ation, parce qu'il avoit bien dansé au combat.”

la présomption et la mollesse de la volupté, elle s'assortit au caractère et aux mœurs de la nation <sup>1</sup>.

A la chasse, ils sont obligés de respecter les cicognes. Je ne relèverois pas cette circonstance, si l'on ne décernoit contre ceux qui tuent ces oiseaux, la même peine que contre les homicides <sup>2</sup>. Étonnés d'une loi si étrange, nous en demandâmes la raison ; on nous dit que les cicognes avoient purgé la Thessalie des serpens énormes qui l'infestoient auparavant, et que sans la loi on seroit bientôt forcé d'abandonner ce pays <sup>3</sup>, comme la multiplicité des taupes avoit fait abandonner une ville de Thessalie dont j'ai oublié le nom <sup>4</sup>.

De nos jours, il s'étoit formé dans la ville de Phères, une puissance dont l'éclat fut aussi brillant que passager. Lycophon en jeta les premiers fondemens <sup>5</sup>, et son successeur Jason l'éleva au point de la rendre redoutable à la Grèce et aux nations éloignées. J'ai tant ouï parler de cet homme extraordinaire, que je crois devoir donner une idée de ce qu'il a fait, et de ce qu'il pouvoit faire.

<sup>1</sup> Athen. l. 14, p. 624.

<sup>2</sup> Plin. l. 10, c. 23. Solin. c. 40. Plut. de Isid. et Osir. t. 2, p. 380.

<sup>3</sup> Aristot. de mirab. auscult. t. 1, p. 1152.

<sup>4</sup> Plin. l. 8, c. 29, p. 455.

<sup>5</sup> Xenoph. hist. grec. l. 2, p. 461. Diod. Sic. l. 14, pag. 300. Reinec. hist. Jul. t. 2, p. 366.

Jason avoit les qualités les plus propres à fonder un grand empire. Il commença de bonne heure à soudoyer un corps de 6000 auxiliaires qu'il exerçoit continuellement, et qu'il s'attachoit par des récompenses quand ils se distinguoient, par des soins assidus quand ils étoient malades, par des funérailles honorables quand ils mouroient <sup>1</sup>. Il falloit, pour entrer et se maintenir dans ce corps, une valeur éprouvée, et l'intrépidité qu'il montrait lui-même dans les travaux et dans les dangers. Des gens qui le connoissoient m'ont dit qu'il étoit d'une santé à supporter les plus grandes fatigues, et d'une activité à surmonter les plus grands obstacles; ne connoissant ni le sommeil, ni les autres besoins de la vie, quand il falloit agir; insensible, ou plutôt inaccessible à l'attrait du plaisir; assez prudent pour ne rien entreprendre sans être assuré du succès; aussi habile que Thémistocle à pénétrer les desseins de l'ennemi, à lui dérober les siens, à remplacer la force par la ruse ou par l'intrigue <sup>2</sup>; enfin, rapportant tout à son ambition, et ne donnant jamais rien au hasard.

Il faut ajouter à ces traits, qu'il gouvernoit ses peuples avec douceur <sup>3</sup>; qu'il connut l'amitié au point que Timothée, général

<sup>1</sup> Xenoph. *ibid.* lib. 6, c. 30, t. 3, p. 209.  
<sup>2</sup> Diod. Sic. lib. 15, p. 373.  
<sup>3</sup> Cicér. de offic. 1, 1.

des Athéniens, avec qui il étoit uni par les liens de l'hospitalité, ayant été accusé devant l'assemblée du peuple, Jason se dépouilla de l'appareil du trône, vint à Athènes, se mêla, comme simple particulier avec les amis de l'accusé, et contribua par ses sollicitations à lui suaver la vie <sup>1</sup>.

Après avoir soumis quelques peuples, et fait des traités d'alliance avec d'autres, il communiqua ses projets aux principaux chefs des Thessaliens <sup>2</sup>. Il leur peignit la puissance des Lacédémoniens, anéantie par la bataille de Leuctres, celle des Thébains hors d'état de subsister long-temps, celle des Athéniens bornée à leur marine, et bientôt éclipsee par des flottes qu'on pourroit construire en Thessalie. Il ajouta que par des conquêtes et des alliances, il leur seroit facile d'obtenir l'empire de la Grèce, et de détruire celui des Perses, dont les expéditions d'Agésilas et du jeune Cyrus avoient récemment dévoilé la foiblesse. Ces discours ayant embrasé les esprits, il fut élu chef et généralissime de la ligue Thessalienne, et se vit bientôt après à la tête de 20,000 hommes d'infanterie, de plus de 3000 chevaux, et d'un nombre très-considérable de troupes légères <sup>3</sup>.

Dans ces circonstances, les Thébains im-

<sup>1</sup> Démosth. in Timoth. pag. 1075. Cornél. Nep. in Timoth. c. 4.  
<sup>2</sup> Xenoph. *hist. grec.* lib. 6, p. 580.  
<sup>3</sup> *Id.* *ibid.* p. 583.

plorèrent son secours contre les Lacédémoniens<sup>1</sup>. Quoiqu'il fût en guerre avec les Phocéens, il prend l'élite de ses troupes, part avec la célérité d'un éclair, et prévenant presque par-tout le bruit de sa marche, il se joint aux Thébains, dont l'armée étoit en présence de celle des Lacédémoniens. Pour ne pas fortifier l'une ou l'autre de ces nations, par une victoire qui nuiroit à ses vues, il les engage à signer une trêve; il tombe aussitôt sur la Phocide qu'il ravage, et après d'autres exploits également rapides, il retourne à Phères couvert de gloire, et recherché de plusieurs peuples qui sollicitent son alliance.

Les jeux pythiques étoient sur le point de se célébrer; Jason forma le dessein d'y mener son armée<sup>2</sup>. Les uns crurent qu'il vouloit imposer à cette assemblée, et se faire donner l'intendance des jeux: mais comme il employoit quelquefois des moyens extraordinaires pour faire subsister ses troupes<sup>3</sup>, ceux de Delphes le soupçonnèrent d'avoir des vues sur le trésor sacré<sup>4</sup>; ils demandèrent au dieu comment ils pourroient détourner un pareil sacrilège: le dieu répondit que ce soin le regardoit. A quelques jours de là, Jason fut tué à la tête de son

<sup>2</sup> Xenoph. hist. græc. l. 6. p. 598.

<sup>3</sup> Id. ibid. p. 600.

<sup>4</sup> Polyæn. strateg. l. 6.

c. 1, etc.

<sup>4</sup> Xenoph. hist. græc.

l. 6. p. 600.

armée, par sept jeunes conjourés qui, dit-on, avoient à se plaindre de sa sévérité<sup>1</sup>.

Parmi les Grecs, les uns se réjouirent de sa mort, parce qu'ils avoient craint pour leur liberté; les autres s'en affligèrent, parce qu'ils avoient fondé des espérances sur ses projets<sup>2</sup>. Je ne sais s'il avoit conçu de lui-même celui de réunir les Grecs, et de porter la guerre en Perse, ou s'il l'avoit reçu de l'un de ces sophistes qui depuis quelque temps se faisoient un mérite de le discuter, soit dans leurs écrits, soit dans les assemblées générales de la Grèce<sup>3</sup>. Mais enfin ce projet étoit susceptible d'exécution, et l'événement l'a justifié. J'ai vu dans la suite Philippe de Macédoine donner des lois à la Grèce; et depuis mon retour en Scythie, j'ai su que son fils avoit détruit l'empire des Perses. L'un et l'autre ont suivi le même système que Jason, qui peut-être n'avoit pas moins d'habileté que le premier, ni moins d'activité que le second.

Ce fut quelques années après sa mort que nous arrivâmes à Phères, ville assez grande et entourée de jardins<sup>4</sup>. Nous comptons y trouver quelques traces de cette splendeur dont elle brilloit du temps de Jason; mais

<sup>1</sup> Valer. Max. lib. 9, c. 10.

<sup>2</sup> Id. ibid.

<sup>3</sup> Philost. de vit. sophist. lib. 1, p. 493, Isocr.

paneg. t. 1. pag. 209. Id.

orat. ad Philip. t. 1. pag.

291.

<sup>4</sup> Polyb. l. 17, p. 756.

Liv. l. 33, c. 6.